

# EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

**CONFIRMATIONS  
SEULES**  
VENDREDI APRÈS MIDI  
AVEC HORAIRES  
pour les chiens non exposés  
(voir dernière page)

## MONTELMAR (26)

CACS

CACIB

PALAIS DES CONGRÈS CHARLES-AZNAVOUR  
Avenue du 14-juillet-1789 - 26200 MONTELMAR

### SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 MARS 2023

#### RENSEIGNEMENTS :

ACTRA : Mme Dany MEYER 04 75 23 42 21  
[laurent.prouvensier@yahoo.fr](mailto:laurent.prouvensier@yahoo.fr) – [michele.rollet93@orange.fr](mailto:michele.rollet93@orange.fr)



#### ENGAGEMENTS :

- exposition : page 3
- séance de confirmation : dernière page

#### 2 CLOTURES DES ENGAGEMENTS :

7 février & 17 février 2023  
+ 10 € entre ces 2 dates

#### JURY PRESENTI

##### SAMEDI 4 MARS 2023

###### GROUPE 1

*Spéciale Schipperke* ..... M. TUYAA-BOUSTUGUE  
Berger Australien, Bouvier d'Australie, Kelpie ..... M. GRAPPIN  
Chiens de Berger Belge ..... M. KERIHUEL  
Border Collie, Colley, Berger des Shetland,  
Berger Américain Miniature, Bouvier des Flandres et des Ardennes ..... M. MORBELLI  
Chien Loup Tchécoslovaque, Berger de Beauce,  
Berger de Brie, Berger de Picardie, Berger des Pyrénées,  
Chien de Berger Catalan, Bergers de l'Est et Italiens ..... M. PECOULT  
*Spéciale Berger Blanc Suisse*, Berger Allemand, Colley Barbu,  
Bobtail, Welsh Corgi, Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos,  
Schapendoes, et autres races du groupe ..... M. DUPAS

###### GROUPE 3

Fox Terrier, Airedale et Terriers Divers ..... M. LEGROS  
Terriers Jack et Révérend Russell, Bull Terrier, Yorkshire Terrier ..... M. JACOPS  
Terriers Ecosais ..... M. KERIHUEL  
Staffordshire Américain ..... M. VILANOVA  
Staffordshire Bull Terrier et autres races du groupe ..... M. FAVRE

###### GROUPE 6

Basset Hound, Beagle, Dalmatien ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL  
Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe ..... M. MICHEL

###### GROUPE 7

Pointer, Setter Anglais, Setter Irlandais ..... Mme MOORES (UK)  
*Spéciale Braques Français, Italiens, Spinone, Spéciale Epagneul Français,*  
*Spéciale Braque d'Auvergne*, Braque Allemand, Drahthaar, Braque de Weimar,  
Epagneuls du Munster, Epagneul Breton, Korthals  
et autres races du groupe ..... M. WITZMANN

###### GROUPE 8

*Spéciale Golden Retriever* ..... M. LE ROUEIL  
*Spéciale Autres Retrievers* ..... Mme MOORES (UK)  
Cockers Anglais, Américain, Springer Anglais, Gallois et autres Spaniels ..... M. CITERNE  
Chiens d'Eau et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL

###### GROUPE 10

*Spéciale Azawakh, Galgo, Sloughi*,  
Lévrier Afghan, Saluki, Barzoï, Lévrier Irlandais, Ecosais,  
Hongrois, Polonais, Greyhound, Petit Lévrier Italien ..... Mme DESQUARTIERS  
Whippet ..... M. VILANOVA

###### GROUPE 11

*Spéciale Cursinu* ..... M. JACOPS

##### DIMANCHE 5 MARS 2023

###### GROUPE 2

*Spéciale Bouviers Suisses*, Leonberg, Bullmastiff, Mastiff ..... M. BASSET  
Dogue de Bordeaux ..... Mme DESQUARTIERS  
Terrier Noir Russe, Shar Peï ..... M. FAVRE  
*Spéciale Bulldog Continental* ..... M. DUPAS  
Dogue Allemand ..... M. KERIHUEL  
Cane Corso ..... M. LEROY NAPOLI  
Schnauzers, Pinschers, Affenpinscher,  
Dogue Argentin, Rottweiler, Mâtin Napolitain, Hovawart ..... M. MORBELLI  
*Spéciale Saint-Bernard et Dogue du Tibet, Spéciale Chien de Berger Kangal*,  
Bulldog Anglais, Terre Neuve, Landseer, Montagne et Mâtin des Pyrénées,  
Berger du Caucase, Bergers de l'Est ..... M. PECOULT  
*Spéciale Boxer*  
Dobermann, races du Camila et autres races du groupe ..... Mme PRESSIAT

###### GROUPE 4

Teckels ..... M. JACOPS

###### GROUPE 5

Spitz Loup, Spitz Allemands et Italien,  
Chien du Pharaon, Basenji ..... Mme DESQUARTIERS  
Chien Nu du Mexique et du Pérou ..... M. FAVRE  
*Spéciale Eurasier*, Chiens Nordiques, Malamute, Samoyède,  
Spitz Finlandais, Spitz des Visigoths ..... Mme GOGIBUS  
Akita Inu, Shiba Inu ..... M. LEROY NAPOLI  
Husky, Chow-Chow, Akita Américain, Bangkaew de Thaïlande  
et autres races du groupe ..... M. KERIHUEL

###### GROUPE 9

Epagneuls Pékinois, Japonais, Papillon, Phalène,  
Petit Chien Russe, Carlin, Boston Terrier ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL  
Coton du Tulear, Chiens Chinois, Chihuahua ..... M. FAVRE  
Ratier de Prague, Cavalier King Charles, King Charles, Caniches ..... M. TYTGAT  
Bouledogue Français ..... M. VILANOVA  
Bichons, Petit Chien Lion, Chiens du Tibet et autres races du groupe ..... M. DUPAS

**Engagements Internet : <https://cedia.fr> - paiement sécurisé**  
la société canine demande 1,00 € supplémentaire par transaction pour frais administratifs  
(ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

**L'exposition se déroulera  
conformément aux règles sanitaires en vigueur**

Clôture irrévocable des engagements : 17 FEVRIER 2023 date de réception.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date. - MÉFIEZ-VOUS DES LENTEURS DU COURRIER !

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

**L'exposition se déroulera conformément aux règles sanitaires en vigueur. Tous les renseignements utiles vous seront communiqués sur votre ecarte d'entrée.**

**Le règlement général sera donc susceptible d'être modifié et n'est donné qu'à titre indicatif.**

**AFFICHAGE** – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**En cas d'annulation en raison de la COVID 19, le montant des engagements sera remboursé intégralement.**

**ENGAGEMENTS** – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

**La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.**

**Aucun changement de classe ne sera possible le jour de l'exposition.**

### CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

**OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

**TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

**Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS**

**CHAMPION DE BEAUTÉ** – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

**Les classes intermédiaire, ouverte, travail et Champion entrent en concurrence pour l'attribution du CACIB**

**JEUNES** – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

**PUPPY** – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Les classes Puppy et Baby ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** – Réserve aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

**LOT D'AFFIXE** – (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais

pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** – (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Canine Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

### CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1<sup>re</sup> clôture le 7 février 2023 (cachet de la poste faisant foi)
- 2<sup>e</sup> clôture (avec majoration des tarifs) le 17 février 2023 (date de réception).

**Tout engagement parvenu après cette date sera refusé et remboursé** sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>o</sup> des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>o</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

**JUGEMENTS** – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** – Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**C.A.C.I.B.** : Les propositions de C.A.C.I.B ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la F.C.I. pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleur Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

**Gr. 1 :** Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 2 :** Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 4 :** Teckels \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 5 :** Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 6 :** Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 8 :** Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 9 :** Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois

**Gr. 10 :** Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

**Avis aux Exposants résidant à l'étranger**

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

**Coupe de queue et coupe d'oreilles :**  
Vous pouvez consulter le règlement complet sur le site de la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE : [www.centrale-canine.fr/recherche/documents](http://www.centrale-canine.fr/recherche/documents)

Dans la rubrique **Catégorie**, cliquez "Manifestation", et dans la rubrique **Type** "Règlement".

**Il champion aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être - comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle.**

**La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des événements à venir.**

**OBLIGATIONS SANITAIRES : 2<sup>e</sup> Catégorie :** Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# DEMANDE D'ENGAGEMENT EXPOSITION DE MONTELMAR les 4 et 5 Mars 2023

Inscription à la séance de confirmation seule voir dernière page

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 17 février 2023 dernier délai (date de réception)** à :  
**Michèle ROLLET - Expo Montélimar - 93 allée de St André - 01960 PERONNAS**  
Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la CRA (voir participation aux frais d'organisation)  
- la photocopie des justificatifs (champion et travail)

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Identification obligatoire : \_\_\_\_\_ N° LO (livre d'origines) : \_\_\_\_\_  
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ Oreilles coupées : oui  - non

Taille .....  
pour : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs .....  
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil .....  
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : .....  
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune   
Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs  
Puppy  Baby  Vétéran  Ne concourant pas  Meute   
Confirmation   
(Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Les inscriptions en Paire, Couple, Lot d'affixe, Lot de reproducteur et Jeunes Présentateurs seront à faire le jour de l'exposition

## PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 7 février et 17 février 2023	Jusqu'au 7 février (cachet de la poste faisant foi)		Jusqu'au 17 février 2023		Sommes adressées
	Non Membre	Membre ACTRA	Non Membre	Membre ACTRA	
Pour le 1 <sup>er</sup> chien catalogue compris 4€	41 €	37 €	51 €	47 €	
Pour le 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> chiens chacun	38 €	34 €	48 €	44 €	
Pour le 4 <sup>e</sup> et suivant chacun	27 €	23 €	37 €	33 €	
Puppy, Baby, vétéran	25 €		35 €		
Ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé - ne pourra être ni jugé ni présenté).	20 €		30 €		

Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire.  
Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent être les premiers inscrits

Meutes avec 6 chiens en individuelle	76 €	80 €	
Chien supplémentaire dans la meute	20 €	30 €	
Jeune présentateur (Concours non officiel, inscriptions sur place)	10 €		
Réservation catalogue	5 €		
Accompagnateur	5 €		
Cotisation ACTRA : 19 € (facultative) chèque à part			
Réduction aux membres de l'ACTRA joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2023		Total :	

CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de l'ACTRA  
 MANDAT INTERNATIONAL (joindre impérativement justificatif) à l'ordre de l'ACTRA  
 VIREMENT BANCAIRE à établir à l'ordre de l'ACTRA (joindre impérativement justificatif)  
Code IBAN : FR76 1390 6001 4178 2574 3300 068 - Code BIC : AGRIFRPP839  
en date du \_\_\_\_\_

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

**Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée. Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.**

**Classes Travail et Champion : voir précisions au verso. Joindre impérativement les copies des titres.**  
**Si vous engagez dans les classes champion ou travail PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).**

**En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.**

## ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon chien est classé.**

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire :

Suivant l'organisation en vigueur au jour de l'exposition, des cartes accompagnateurs seront disponibles à l'entrée. **Parkings gratuits**

## RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

### CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

#### Chiens de Défense :

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu : - soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

#### Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie

#### Chiens Courants :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

#### Spaniels :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

#### Barbets :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

#### Retrievers :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

#### Terriers :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels :** Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

**Chien d'Elan Norvégien :** Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

#### Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

#### Chiens Nordiques de Traneau :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers :** Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Joindre **copie de l'attestation SCC** (pour la classe travail) ou **copie du titre de champion** (pour la classe champion).

En l'absence de justificatif (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.



# SA SANTÉ EST LA CONDITION D'UN AVENIR MAGNIFIQUE.

Les premiers mois de votre chiot sont décisifs pour construire son avenir.

ROYAL CANIN® a développé une nutrition sur-mesure qui répond aux besoins spécifiques de sa croissance grâce à des combinaisons exclusives de nutriments soutenant son système immunitaire et renforçant sa santé digestive.

**Choisir l'excellence nutritionnelle ROYAL CANIN®, c'est assurer à votre chiot une santé optimale et lui donner ainsi toutes les chances d'un magnifique avenir.**



# SEANCE DE CONFIRMATIONS TOUTES RACES pour les chiens non exposés les 4 ou 5 mars

**Vendredi 3 mars 2023**  
**l'après-midi avec horaires**

## MONTELMAR (26)

Palais des Congrès Charles-Aznavour  
Avenue du 14-Juillet-1789 - 26200 Montelimar

Date limite  
d'inscription :

**23 février 2023**  
(date de réception)

### Modalités d'inscription (si vous ne pouvez pas le faire par internet)

1. remplir soigneusement cette feuille en majuscules
2. **joindre la photocopie du certificat de naissance**  
(pedigree provisoire, pages 1 et 2) de votre chien
3. **le règlement** (40 € par chien) par chèque établi à l'ordre de : **ACTRA**  
Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée.  
**Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.**  
**A envoyer à : Michèle ROLLET - Confirmations Montelimar**  
**93 allée de St André 01960 PERONNAS**

Rapide et sûre,  
l'inscription  
via internet est  
recommandée :

**cedia.fr**

Paiement sécurisé

### Propriétaire

N° d'enregistrement  
(réservé ACTRA)

M. Mme Mlle Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ....

E.mail .....

### Renseignements

*michele.rollet93@orange.fr*  
*laurent.prouvensier@yahoo.fr*

**ACTRA : Mme MEYER**  
**04 75 23 42 21**

- **Les chiens non inscrits sont interdits sur le site**
- **Respect des mesures sanitaires en vigueur**
- **Age minimum pour la confirmation : voir page 2**

**MERCI DE NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS.**

Nom du chien ..... Sexe : Mâle  Femelle

Race .....

N° d'identification ..... Date de naissance ..... N° Livre d'origine .....

Producteur : M. Mme Mlle Nom ..... Prénom .....

Fait à .....

Le .....

Signature

**Tarif : 40 € par chien**